

Ecole Municipale des sports de Villejuif Saison 2024-2025

BULLETIN D'INSCRIPTION ET AUTORISATION PARENTALE

Gymnase.....

Classe :

Groupe Scolaire :

Nom et Prénom de l'enfant

Date de

Fille.....

naissance/...../.....

Garçon.....

Adresse :

N° Appartement (indispensable).....

 Domicile.....

CAF ;.....

 Portable.....

N° de sécurité sociale.....

Bénéficiez-vous d'une mutuelle - oui - non

 Bureau.....

Si oui, laquelle ;.....

@ mail :

Je soussigné(e)responsable de l'enfant..... déclare avoir pris connaissance des horaires et lieux d'activité et, autorise mon enfant à y participer, ainsi qu'aux sorties se déroulant à (ou hors) Villejuif, « **j'autorise les éducateurs à prendre**, le cas échéant toutes décisions d'interventions médicales » rendues nécessaires par l'état de l'enfant (hospitalisation, intervention chirurgicale...)

«**Je déclare que mon enfant ne présente aucune contre-indication**, pour les activités physiques, attestée lors d'une visite médicale cette année,

Cependant s'il n'y a pas eu de visite, je m'engage à prendre dans les meilleurs délais un rendez-vous (visite possible au Centre de Santé Municipal Pierre Roqués : [01 86 93 32 00](tel:0186933200)).

*J'autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité à 18h15 : Oui Non

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant:

Nom	Prénom	Age	Téléphone

J'autorise que mon enfant soit photographié pendant l'activité pour la promotion des activités sportives municipales: Oui Non

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données dont les finalités sont : à renseigner.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement*, d'opposition*, de portabilité* des données vous concernant, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement de ces données.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données (DPO) par courriel à donneespersonnelles-request@listes.villejuif.fr ou par courrier à Mairie de Villejuif, Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Service Juridique, 1 Esplanade Pierre-Yves COSNIER, 94 800 VILLEJUIF.

A.....Le.....

Nom et Signature:

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil EMS

ACTIVITES 6/10 ans

Ce service fonctionne par classe d'âge tous les lundis-mardis pour les CP-CE1 et les jeudis ou vendredis pour les CE2-CM1-Cm2 de 16h30 à 18h15 pendant la période scolaire, hors vacances scolaires et jours fériés.

Accueil et goûter 16h30 à 16h50- activités sportives 16h50 à 18h15 – 18h15 fin de l'activité.

Toutes les activités sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés du sport conformément à la réglementation en vigueur.

INSCRIPTION

L'inscription peut se faire toute l'année dans la **limite des places disponibles**.

Elle est obligatoire pour que l'enfant puisse être admis à l'Ecole Municipale des Sports.

Aucune inscription/réservation ne peut se faire par téléphone, seul le dossier complet valide l'inscription.

La famille doit fournir :

- ⑩ Le bulletin d'inscription, autorisation parentale
- ⑩ 2photos d'identité
- ⑩ Une fiche sanitaire
- ⑩ Quotient familial ville

TARIF

Montant de la cotisation annuelle ; en fonction du quotient familial.

Aucun dégrèvement ni remboursement ne sera appliqué en l'absence de l'enfant.

ASSURANCE

Chaque enfant doit avoir une assurance responsabilité civile et corporelle individuelle qui prend en charge l'ensemble des activités pratiquées sans exception. Les parents doivent s'en assurer auprès de leur compagnie.

REGLES DE VIE COLLECTIVE

En cas d'absence ou de retard, nous demandons aux familles de bien vouloir prévenir le(s) éducateur(s) responsable(s), notamment lors d'absence prolongée de l'enfant (maladie) au 06 12 54 61 08.

Les enfants doivent le respect à l'équipe d'animation, au personnel et à leurs camarades.

Ils doivent respecter le matériel mis à disposition et suivre les consignes de sécurité qui leur sont données.

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

La mairie se réserve le droit de refuser l'inscription d'un enfant qui ne respecte pas les règles de vie collective.

OBJETS

Le port de bijoux, l'introduction de tout objet de valeur (appareil photo, téléphone portable, ...) est sous la responsabilité des utilisateurs.

Les objets dangereux sont formellement interdits.

En cas de vol ou de dégradation, le service municipal des sports de la ville de Villejuif décline toute responsabilité ainsi que celle du personnel encadrant.

TENUE – EQUIPEMENT

Une tenue adaptée à l'activité est demandée. Elle sera précisée par l'éducateur responsable lors de la première séance de l'EMS en fonction de la spécificité de l'activité proposée.

PAI

Si l'enfant fait l'objet d'un PAI les parents doivent obligatoirement le transmettre aux éducateurs lors de l'inscription. Il devra être fourni dans une trousse avec nom et prénom de l'enfant ainsi qu'une photo. Celle-ci doit contenir le(s) médicament(s) relatif au PAI, le protocole de l'administration ainsi que l'ordonnance.

Si les parents ne fournissent pas la trousse de secours dès la première séance, la Municipalité ne sera pas tenue pour responsable.

En dehors du PAI aucun médicament ne sera administré par le personnel même sur présentation d'une ordonnance.

CONSEILS AUX FAMILLES

Nous vous recommandons de prévoir un goûter et pour des raisons d'hygiène, nous conseillons aux parents de munir leur(s) enfant(s) de leur gourde personnelle ou une bouteille d'eau.

L'ensemble des dispositions de ce règlement s'applique à compter du 16 septembre 2024.

A CONSERVER PAR LES FAMILLES